

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

## Présents :

Les parents d'élèves élus au conseil d'école : Mmes Amandine Huyard, Pauline Hugon , Baronnat-M. Bouiller

Les élus municipaux : M. Chavand Maire, Mme Pouvreau adjointe aux affaires scolaires

Les enseignants : Mmes Felicioli, Champain - Ms Bruin et Gonnin.

DDEN (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale): M Gourbeyre

Excusées : Mme Braizaz (DDEN) ; Grenier Clémence (enseignante assurant la décharge de Ph. Gonnin)

Secrétaire de séance : V. Champain

## Le conseil d'école : ses attributions

Le conseil d'école est une instance qui réunit enseignants, parents, mairie et DDEN 3 fois par an.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et donne son avis sur :

- l'utilisation de l'école sur, et en dehors du temps scolaire, l'hygiène, les activités périscolaires, la sécurité des enfants, l'accueil des enfants en situation de handicap, la cantine et le périscolaire, le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les actions pédagogiques et le projet d'école. Les points concernant les activités en classe ne font pas partie des prérogatives de cette réunion. Les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) sont nommés officiellement par l'inspection académique (leur rôle : relation entre parents d'élèves, enseignants et administration) ; leurs champs de compétence sont : la sécurité dans et autour de l'école, la restauration scolaire, les bâtiments et le mobilier, la santé et l'hygiène et les activités périscolaires.

Ils peuvent être médiateurs bénévoles. Ils sont militants de la laïcité et de la citoyenneté.

## Rentrée, effectifs, piscine, USEP

Cette année, la rentrée a eu lieu le 2 septembre avec un effectif de 80 élèves (seuil bas dans les écoles lié à une baisse démographique globale). Nous sommes à la limite de fermeture d'une classe (à 78 et moins) ; les effectifs bas dans les classes permettent de fonctionner de manière plus sereine. Les 80 élèves sont ainsi répartis :

PS/MS/GS : 22 (11 + 7 + 4) - GS/CP : 16 (5 +11) - CE1/CE2 : 20 (10 +10) - CM1/CM2 : 22 (11 + 11).

Il y a également une ATSEM, (Agent Territoriale Spécialisée en Ecole Maternelle) personnel payé par la commune (*Corinne Danguin*) et accompagnant la classe de Mme Félicoli à temps plein.

Deux AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) ont été affectées à l'école à la rentrée :

- un temps plein de 24h pour Mme A.M. *Jeandemange* et 9 h pour Mme Claire Fournier.

Seulement Mme *Jeandemange* est partie à la retraite le 30 septembre et elle n'est à ce jour pas remplacée. Malgré nos nombreuses sollicitations, nous n'avons aucune réponse à ce sujet. Une nouvelle AESH est arrivée ce lundi 14 octobre pour 6 heures seulement. L'accompagnement total des AESH concernait 4 élèves ; 3 en aide mutualisée et 1 en aide individualisée. Nous attendons une suite.

Nous avons 5 PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sur l'école. Nous disposons de 2 stocks de médicaments (école + cantine).

En 2025, si nous nous projetons, nous comptons 7 élèves nés en 2022 et susceptibles de faire leur rentrée en 2025. Nous risquons d'être de nouveau en menace de fermeture de classe.

La piscine n'aura pas lieu cette année pour les GS-CP-CE1. Le bassin d'*Aquazergues* qui nous accueillait sur Anse est en travaux sur toute l'année scolaire.

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) permet de faire des rencontres au-delà de 3 classes avec les communes avoisinantes. L'adhésion à l'USEP est obligatoire. Nous avons donc fait appel aux cotisations (les familles ainsi que la mairie sont sollicitées pour le paiement de cotisations). La 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu le 10 octobre 2024 sur le site de St Laurent d'Oingt qui a réuni environ 800 enfants (de la GS au CM2). D'autres rencontres auront lieu au fil de l'année pour chacune des 4 classes de l'école. 4,50 € sont demandés aux familles, la commune finançant à hauteur de 4,50 euros. Le secteur USEP Vallée d'Azergues augmente en termes d'effectif.

Concernant le cross, l'USEP est en réflexion pour renouveler une rencontre cross avec autant d'enfants.

Cette année nous participons aux concours du prix des Incorruptibles de la maternelle au CM2.

Les livres (30 au total) sont ensuite conservés dans le fond de la bibliothèque en accès et emprunt ensuite pour les enfants.

Des sorties sont envisagées cette année : sorties sur Lyon ; intervention pour les CM1-CM2 avec *Cévidorées* (qu'est-ce que c'est que l'énergie ? réalisation de maquettes en duo) en décembre ;

intervention de *Sytraival* dans l'année pour les classes de GS-CP (compostage) et CE1-CE2 (tri et recyclage)...

Une poubelle jaune est désormais présente dans la cour ;

beaucoup trop d'emballages (goûters principalement) terminaient dans la poubelle classique.

Le city-stade est de temps à autre utilisé par les classes pour des moments de récréation en dehors de la cour d'école ; l'espace nature sous le city stade également de manière régulière.

### **Règlement intérieur : approbation**

Le règlement intérieur est accepté à l'unanimité.

La problématique avait été soulevée l'an dernier des vêtements laissés quotidiennement et pas forcément récupérés en fin de journée voire en fin d'année.

Nous constatons que plus de vêtements sont étiquetés au nom de l'enfant.

### **Le harcèlement**

Un plan national de lutte contre le harcèlement à l'école et concernant tous les établissements scolaires a été généralisé en 2022. Le 9 novembre 2023, une journée contre le harcèlement avec temps banalisé et temps de sensibilisation pour les enfants du CP au CM2 avait été programmée. Par la suite, un questionnaire a été proposé (à partir du CE2).

Une méthode de préoccupation partagée existe afin que les comportements changent.

L'école a déjà connu une situation de harcèlement il y a deux ans.

Les jeux qui font « mal » peuvent être des jeux qui dégénèrent.

Dans le jeu, il ne doit pas y avoir de moment où quelqu'un fait mal à un autre.

Il est essentiel d'installer un climat le plus serein possible au sein de l'école.

Un « permis internet » a été fourni par la gendarmerie pour les classes de CM1-CM2.

Un gendarme (référént sécurité pour les écoles) est venu une première fois auprès de la classe. Un travail sera fait dans un deuxième temps en classe. Enfin, dans un troisième temps, le gendarme reviendra pour faire passer aux élèves le « permis internet ».

### **Bâtiments :**

Le couloir permettant l'accès à la classe de M. *Gonnin* et la salle du périscolaire a été repeint en partie durant l'été. Les peintures des portes et plinthes seront faites prochainement aux vacances de la Toussaint. Un deuxième devis a été déposé concernant les réfections de peinture dans les couloirs du bâtiment n°2 (secteur classe de *Nicolas Bruin*). La barrière séparant la cour du haut et la cour du bas a été refaite durant l'été. Le gazon synthétique existant contre la barrière côté cour du haut avait été enlevé en avril 2023. Une réflexion s'était faite concernant l'aménagement de cet espace. Il s'avère que l'espace est investi avec plaisir par les élèves (terre, graviers) qui jouent aux billes, créent, inventent. L'idée serait peut-être d'installer une bordure pour éviter que les gravillons envahissent la cour du bas.

Les arbres fruitiers présents dans la cour du bas seront élagués durant les vacances de Noël.

La structure fixe (25 ans) composée du toboggan qui est dans la cour du bas commence à bien s'abîmer. Son remplacement est pris en compte et sera étudié par la mairie.

Concernant l'utilisation des locaux, 2 associations vont utiliser la salle d'évolution de l'école. Il faut attendre qu'un accès se fasse du côté de la cour du bas (éclairage), aucun accès dans l'école autre que la salle d'évolution et les toilettes extérieurs ne sera permis. Il n'y aura pas possibilité pour les associations d'utiliser le placard de stockage du matériel de l'école. La mairie doit se charger de mettre en place et faire signer une convention concernant l'utilisation de cette salle.

### **Points soulevés par les parents**

L'identité des personnes venant chercher des enfants au périscolaire n'a pas été vérifiée semble-t-il une fois. Des personnes, parents d'élèves ou membres de la famille, peuvent venir chercher des enfants sans que forcément ces personnes ne soient habilitées à venir les chercher. Le personnel du périscolaire reste vigilant quoiqu'il en soit signale la mairie.

Pour les nouveaux arrivants et PS, la liste des fournitures est-elle bien transmise systématiquement ?

C'est effectivement prévu mais il a pu y avoir des oublis.

Serait-il possible d'informatiser les documents administratifs transmis aux parents par la mairie afin d'éviter l'impression de papier inutile et surtout de réinscrire des informations généralement encore d'actualité d'une année sur l'autre ? C'est une réflexion qui est lancée.

Beaucoup trop de bonbons sont consommés de manière systématique et de plus en plus généralisée au moment du goûter du périscolaire ce qui interroge en terme de santé. Il faudrait modifier le règlement de la cantine et du périscolaire en précisant que les bonbons sont interdits en conformité et cohérence avec le règlement intérieur de l'école.

La taille des tables de cantine reste peu adaptée pour les maternelles (tables trop hautes, pieds ne touchant pas le sol). Il faudrait réfléchir à l'achat éventuel de tables et chaises adaptées.

Les serviettes de table fournies par les parents ne sont pas toujours données par les parents en début de semaine et ne reviennent pas régulièrement propres ce qui n'était pas le cas lors du lancement des serviettes en tissu.